

Vision et Ligne directrice

Valable dès le 23 septembre 2022

Approuvé par le Conseil de fondation
le 23 septembre 2022



Vision & Mission

La PPS protège ses membres par des prestations de prévoyance conformes aux besoins et supérieures à la moyenne, elle garantit une sécurité élevée et crée de la confiance par une communication claire et précoce.

Ligne directrice

Valeurs

- La PPS est un partenaire fiable pour ses assurés dans l'organisation de leur futur.
- La PPS informe ses assurés de manière ouverte, compréhensible, complète et en temps opportun.
- La PPS est loyale et fiable envers ses partenaires commerciaux et prestataires de services.

Buts

- La PPS garantit à ses assurés et leurs membres de famille des prestations conformes aux besoins, financées éthiquement de manière acceptable et si possible durable, pour les protéger contre les risques vieillesse, décès et invalidité.
- Les actifs et les retraités doivent pareillement profiter des prestations de la caisse.
- Des placements sûrs, si possible durables et aux revenus abondants contribuent à de solides prestations.
- Le financement, qui est pris en charge conjointement par l'employeur et l'employé, doit couvrir les coûts.
- Sur la base d'une gestion efficace, les coûts demeurent aussi bas que possible.
- La PPS applique des bases actuarielles actuelles et les réexamine régulièrement.
- La PPS administre sa fortune avec circonspection et, autant que possible, tient compte de placements durables.
- Pour la gestion, la PPS sollicite un soutien professionnel et encourage la formation des membres du Conseil de fondation.

Environnement

- La PPS se positionne dans le premier tiers des caisses de pensions de droit privé de la Suisse.
- La PPS inclut constamment les évolutions sociales et de la société dans ses décisions.
- La PPS respecte les règlements et les lois.